

## Transports scolaires – Participation des familles

TARIFS ANNUELS REGION 2024				Montant de la participation de la commune	% de la participation de la commune	RESTE A CHARGE ANNUEL AUX FAMILLES			RESTE A CHARGE A LA COLLECTIVITE		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)			TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TRANCHE	Nombre d'élèves concernés (2022-2023)	Reste à charge pour la collectivité
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €	30,00 €	100%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1	11	330,00 €
2	54,00 €	37,80 €	27,00 €	35,10 €	65%	18,90 €	13,23 €	9,45 €	2	28	982,80 €
3	87,00 €	60,90 €	43,50 €	56,55 €	65%	30,45 €	21,32 €	15,23 €	3	29	1 639,95 €
4	123,00 €	86,10 €	61,50 €	79,95 €	65%	43,05 €	30,14 €	21,53 €	4	52	4 157,40 €
5	162,00 €	113,40 €	81,00 €	105,30 €	65%	56,70 €	39,69 €	28,35 €	5	106	11 161,80 €
NAD	210,00 €	147,00 €	105,00 €	136,50 €	65%	73,50 €	51,45 €	36,75 €	NAD	99	13 513,50 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €	0,00 €	0%	30,00 €	21,00 €	15,00 €	NAVETTE RPI	0	0,00 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			15,60 €	65%	8,40 €			Gratuité (Segpa, Ukrainien..)	9	0,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	87,00 €			0,00 €	0%	87,00 €			FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	3	0 €
									TOTAL	337	31 785,45 €

Dans la situation d'un enfant domicilié à Saint-Junien de couple séparé ou divorcé empruntant deux lignes de bus différentes, la totalité de la participation sera demandée au parent qui se charge de l'inscription.

Pour les élèves domiciliés sur une commune extérieure et fréquentant un établissement de Saint-Junien le montant demandé par la Région à l'AO2 sera intégralement facturé à la famille.

Aucune participation de la Commune pour les élèves placés en familles d'accueil

Chaque année, la Région offre les frais de dossier pour l'inscription au transport scolaire. Elle fixe une date qui est revue chaque année. Passée cette date, les frais de dossier déterminés par la Région seront facturés aux familles